

# **Inscriptions à l'école des enfants de 3 ans**

**pour la rentrée de septembre 2020**

- Inscription à la Mairie au mois de MARS**
- Admission à l'école au mois d'AVRIL-MAI**

## **Rappel :**

- Tous les enfants nés en 2017 (et plus) et habitant sur la commune de Courçon seront accueillis à l'école si leurs parents en font la demande.
- Pour ceux qui habitent en dehors de la commune : merci de prendre rendez-vous avec Mme La Maire pour une demande de dérogation.
- Les enfants nés début 2018 ne seront pas accueillis **POUR LE MOMENT**

## **ADMISSION à l'école maternelle « Les Cours du Son »**

Chers Futurs Parents,

Vous venez d'inscrire votre enfant à la Mairie de Courçon

**Pour son admission à l'école Maternelle, veuillez prendre R-V à l'école, au 05.46.01.25.70 ou par mail : [em-courcon@ac-poitiers.fr](mailto:em-courcon@ac-poitiers.fr) (Laissez vos noms et coordonnées téléphoniques ou mail pour vous joindre)**

Mes disponibilités sont les suivantes :

**tous les mardis de 8h30 à 17h30**

**le lundi, jeudi et vendredi entre 11h40 et 14h30**

**le lundi, jeudi et vendredi entre 16h15 et 18h00**

La présence de l'enfant n'est pas nécessaire (pas de visite de l'école ce jour).

**Merci de vous munir impérativement :**

- de la fiche de renseignements complétée et signée par Mme La Maire,
- du livret de famille
- du document attestant les vaccinations.

Il est recommandé que l'enfant soit propre pour aller à l'école, et également pour la sieste s'il reste dormir.

*Lors de l'admission*, des informations et documents supplémentaires vous seront fournies.

Dans l'attente de vous recevoir, avec mes sincères salutations,

La directrice, Nelly PLINET

Pour les petits qui rentrent à l'école en septembre :

Une **visite de l'école (portes ouvertes)** est prévue  
le mardi 30 JUIN de 16h30 à 18h30

**La rentrée 2020 pour les enfants de petite section,**  
**s'échelonnera du 1<sup>er</sup> au 4 septembre**

*Les dates de rentrée des petits seront affichées à la porte de l'école dès le 6 juillet (visibles de l'extérieur).*

*La rentrée des petits s'effectue par petit groupe d'enfants. En premier la priorité, de jour et heure, sera donnée 1-aux impératifs de travail, 2- puis de frère ou sœur dans l'école, 3- de frère ou sœur à l'école élémentaire. En cas d'empêchement, des arrangements sont possibles.*